

TASKI Jontec Base 2 Emulsion

Emulsion brillante pour la protection des sols



Avantages

- Excellent rapport qualité/prix & facilité d'application
- Protection durable pour tout type de revêtement
- Résistance au trafic et à l'encrassement facilitant l'entretien quotidien

Mode d'emploi

Rappel : Décaper les anciennes couches d'émulsions avec **TASKI Jontec Base 1 Décapant**. Sur les sols poreux et usagés, appliquer 1 à 2 couches de **TASKI Jontec Technique** pour renforcer l'adhésion et la durabilité.

Application : **TASKI Jontec Base 2 Emulsion** est prêt à l'emploi. Appliquer uniformément une fine couche à l'aide d'un mop ou d'un applicateur d'émulsion. Bien laisser sécher entre chaque couche (environ 30 min.). Appliquer la deuxième couche et les suivantes en les croisant. Pour l'entretien, utiliser les détergents de la gamme **Diversey** : **TASKI Jontec Base 3 Détergent Neutre** pour l'entretien quotidien et **Jontec Restore** pour l'entretien périodique en spray méthode. En cas d'usure importante, procéder à un décapage à sec avec **Jontec Stripo** et appliquer de nouveau une couche de **TASKI Jontec Base 2 Emulsion**.

Données techniques

Aspect :	liquide blanc laiteux
pH	8.40 – 8.80
Consommation	30 à 40 m ² /litre d'émulsion
Viscosité	< 20 mPas
Densité relative à 20°C :	1.024

Les données ci-dessus sont caractéristiques d'une production normale et ne doivent être considérées comme des spécifications.

Recommandations pour la manipulation et le stockage

Manipulation : les recommandations complètes relative aux précautions de manipulation et d'utilisation du produit sont disponibles dans la Fiche de Données de accessible sur Internet : www.diese-fds.com.
Uniquement pour usage professionnel.

Stockage : conserver dans l'emballage d'origine, fermé, à l'abri des températures extrêmes. Conserver dans un environnement sec.

Conditionnement disponible

Code article	Conditionnement	Cartons par palette
F7837	2x5 litres	48 cartons

Ce document a une valeur informative et ne constitue en aucun cas une base légale.

La Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette doivent rester les documents réglementaires de référence.